

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024



ID: 039-243900420-20240603-104_2024-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Amour

République française Département du Jura

Séance du 03 juin 2024

Date de convocation

24 mai 2024

Nombre de membres

L'an deux mille vingt-quatre, lundi 03 juin à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Obiet

40

31

2

Présents

Excusés

Votants

33

Représentés

Conventions poste de transformation ZA Prés Bernard N°104/2024

Présents

Mesdames Paillot, Valot, Giancatarino, Faivre, Alixant, Pate, Junod.

Messieurs Degay, Timal, Poulin, Pichon, Poctier, Truchot, Rougeaux, Ramaux, Chevanne, Baton, Koehren, Madgelaine, Chalumeau, Rochet, Fraichard, Bouton, Théry, Della Santa, Vuillet, Schouwey, Bigueur, Besia, Mairot, Joffre.

Excusés Mmes Desarbres, Sermier (procuration à Jean-Marie Truchot), Masuyer, Hählen (procuration à Virginie Falcinella-Gillard), MM. Dejeux, Brochet, Brugnot, Coutrot.

Absents M. Baton.

Considérant que le SIDEC du Jura prévoit de remplacer le poste de transformation situé sur la parcelle ZA 112 d'une superficie de 23 m² appartenant à la Communauté de communes sur la zone d'activités des Prés Bernard à Bans pour le renforcement du réseau électrique,

Considérant que les travaux portent sur le remplacement du transformateur actuel de $400\,\mathrm{kVA}$ par un transformateur de $630\,\mathrm{kVA}$ sur une emprise de $11\,\mathrm{m}^2$ et la reprise de son branchement,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à signer avec le SIDEC du Jura :

- Une convention de mise à disposition de la parcelle ZA 112 sur la commune de Bans, pour l'installation d'un poste de transformation du courant électrique,
- Une convention de servitude pour le passe d'un réseau électrique sur 2 mètres sur cette même parcelle.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Etienne Rougeaux Le Président Alain Timal Secrétaire de séance